



Droit et obligations pour la fratrie, obligation d'hebergement ?

Par **patepate67**, le **16/12/2013** à **14:02**

Bonjour,

je pose une question juridique pour aider ma maman.

Son frère vit depuis plus d'une dizaine d'année dans la maison de ma grand-mère , au début cela aurait dû être provisoire....le souci c'est qu'il est alcoolique et malade et qu'il ne se prend pas en charge, il ne s'assume pas et maintenant ma grand mère a 89 ans, elle est elle même malade et ne veut plus de lui dans la maison.

Mon oncle est divorcé et à 2 enfants majeurs mais qui malheureusement ne s'en occupe pas. Mon oncle ne veut pas sortir de la maison familiale (de ma grand-mère) mais ma grand mère et les frères à ma mère (ils sont 5 frères et soeur) veulent qu'il sorte....Mon oncle dit qu'il a des droits pour rester dans la maison.....les frères et soeurs estiment que c'est aux enfants de s'en occuper mais ils ne le font pas (de lui chercher un logement etc...).que peuvent faire les frères et soeur et la maman pour faire sortir mon oncle de cette maison ? ont ils le droit de le faire sortir par un huissier ? ou alors ont ils une obligation d hébergement dans le cas où les propres enfants de mon oncle ne réagissent pas ? se pose aussi le problème si ma grand mère décède, que se passe t'il avec mon oncle qui "squatte" la maison? les frères et soeur voudront vendre la maison et il devra sortir mais lui, le connaissant, voudra y rester comment l'obliger à sortir de cette maison ?

je précise que ma grand-mère n'a rien fait signer à mon oncle (il n'existe aucun écrit entre eux....loyer etc....)

d'avance merci beaucoup pour votre réponse
salutations